

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 décembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017**

**2017 DASES 423 G** Subventions (15 000 euros) à l'association « Mouvement ATD Quart monde » et à la SARL les Filles sur le Pont (Paris 11<sup>ème</sup>), l'organisation de manifestations sensibilisant le public à la situation des personnes démunies. Convention annuelle avec ATD-Quart Monde.

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2017, des subventions à l'association « Mouvement ATD Quart monde » et à la SARL les Filles sur le Pont (Paris 11<sup>ème</sup>), pour l'organisation de manifestations et d'évènements sensibilisant le public à la situation des personnes démunies ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est attribué deux subventions de fonctionnement au bénéfice d'une association et d'une SARL, mettant en œuvre des actions visant l'accès à la culture pour des personnes et des familles démunies, au titre de 2017, pour le projet suivant :

- une subvention à l'association « Mouvement ATD Quart Monde » d'un montant de 10 000€, dont le siège social est situé 63, rue Beaumarchais 93 100 MONTREUIL, pour la réalisation d'un événement appelé « le Village des Initiatives » à Paris, informant et sensibilisant l'opinion publique sur la situation des personnes en situation de précarité, (n° SIMPA 11 225 et n° de dossier 2017\_08198) ;

- une subvention à la SARL « Les Filles sur le Pont » d'un montant de 5 000 €, dont le siège social est situé 54, avenue Philippe Auguste (Paris 11<sup>ème</sup> arrondissement), pour l'organisation en septembre 2017 de l'évènement « Culture au Quai » rendez vous festif, culturel et social Quai de Loire (Paris 19<sup>ème</sup>) (n° SIMPA 181 483 et n° de dossier 2017\_08906).

Article 2 : le versement de la subvention de 10 000 € mentionnée à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec le bénéficiaire « Mouvement ATD Quart Monde », d'une convention annuelle, présentée en annexe 1 du présent délibéré que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes, pour un total de 15 000€ sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 65 – Rubrique 583 –Article 6574 – ligne DF 34014		
Organismes bénéficiaires	Intitulé du projet	Montant du financement
Mouvement ATD Quart Monde	Réalisation d'un événement appelé « le Village des Initiatives » à Paris, informant et sensibilisant le grand public sur la situation des personnes en situation de précarité.	10 000 €
Les Filles sur le Pont	Organisation en septembre 2017 de l'évènement « Culture au Quai » rendez vous festif, culturel et social Quai de Loire (Paris 19 <sup>ème</sup> )	5 000 €
TOTAL		15 000 €

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**

  
**Anne HIDALGO**